

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 24 - 26 mars 1997

APPUI DU PAM AUX PAYS EN VUE DE L'ÉTABLISSEMENT ET DE LA GESTION DE PROGRAMMES NATIONAUX D'ASSISTANCE ALIMENTAIRE

**Point 3 a) de l'ordre du
jour**



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/97/3-A
17 février 1997
ORIGINAL: ANGLAIS

APPUI DU PAM AUX PAYS EN VUE DE L'ÉTABLISSEMENT ET DE LA GESTION DE PROGRAMMES NATIONAUX D'ASSISTANCE ALIMENTAIRE

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen et avis.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Chef du Service des politiques: D. Spearman tel.: 5228-2601

Chargé de l'analyse des politiques: W. Herbinger tel.: 5228-2621

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 5228-2641).



LES PROGRAMMES D'ASSISTANCE ALIMENTAIRE ET LE MANDAT DU PAM

1. Plusieurs milliards de dollars sont dépensés chaque année au titre de programmes nationaux d'aide alimentaire. Il s'agit là d'instruments puissants pour s'attaquer à la faim dans le monde. Dans beaucoup des économies les plus avancées, la part de l'aide alimentaire internationale ne représente qu'une fraction de ce que les gouvernements consacrent, sur leurs propres ressources, aux programmes d'alimentation ciblés ou aux activités vivres-contre-travail.
2. Le Mandat du PAM prévoit que le Programme "... aide les pays à établir et à administrer leurs propres programmes d'aide alimentaire"; il engage aussi le PAM à fournir des services tels des "... avis consultatifs, bons offices, soutien et informations logistiques". En outre, depuis de longues années il a été au nombre des attributions de l'organe directeur de PAM "...d'être une tribune de consultations intergouvernementales sur les programmes et politiques nationales et internationales d'aide alimentaire", et "...de recommander aux gouvernements des améliorations de leurs politiques et programmes d'aide alimentaire en ce qui concerne les priorités de programme, l'assortiment de produits d'aide alimentaire, et autres questions connexes."
3. Les gouvernements font usage de divers instruments pour améliorer la consommation alimentaire et l'état nutritionnel des segments les plus pauvres de la population. Un inventaire des programmes d'intervention alimentaire dressé par la FAO en 1988 a montré que sur les 56 pays en développement visés par l'étude, pratiquement tous pratiquaient des programmes de subvention alimentaire, sous une forme ou une autre. Cinquante-trois pays appliquaient des subventions générales des prix alimentaires, 51 étaient dotés de programmes de secours alimentaire en cas de catastrophe, 47 menaient des programmes d'alimentation dans les établissements publics et à l'intention des groupes vulnérables, et 46 avaient des programmes de travaux d'utilité publique avec rémunération alimentaire du travail (FAO/CSA, 1988).
4. Lors du Sommet mondial de l'alimentation, en novembre 1996, les gouvernements ont réaffirmé leur détermination à améliorer l'accès des pauvres à une alimentation adéquate. Pour y parvenir, ils se sont engagés à ce qui suit:
 - a) élaborer et mettre à jour périodiquement un système national de cartographie et de surveillance de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité;
 - b) mettre en oeuvre, comme de besoin, des programmes financièrement rationnels de travaux publics au bénéfice des victimes du chômage et du sous-emploi dans les zones d'insécurité alimentaire;
 - c) mettre en place, dans les limites des ressources disponibles, des filets de sécurité sociale et nutritionnelle bien ciblés pour répondre aux besoins des personnes menacées par l'insécurité alimentaire, des plus nécessiteux, des enfants et des infirmes; enfin,
 - d) s'efforcer de prévenir les catastrophes et d'y être préparé, et répondre aux besoins alimentaires passagers ou d'urgence de manière à favoriser en même temps la reprise, le relèvement et le développement.



5. Depuis 30 ans, le PAM accumule de l'expérience et des compétences spécialisées en ce qui concerne l'organisation de programmes qui apportent une aide alimentaire directe à ceux qui souffrent d'une faim chronique et aux victimes des catastrophes, naturelles ou dues à l'homme. Le PAM a apporté une aide alimentaire à plus d'un millier de projets vivres-contre-travail, à plus de 240 programmes d'alimentation scolaire, à plus de 160 interventions visant directement les besoins alimentaires critiques de mères et d'enfants en bas âge, et à près de 1 500 opérations d'alimentation d'urgence. L'aide du PAM est habituellement apportée en coopération avec les programmes des gouvernements, des ONG et d'autres donateurs.
6. Outre la planification et la mise en oeuvre de programmes spécifiques d'aide alimentaire, il est souvent besoin d'informations de caractère plus général et de services de coordination. Le PAM a souvent joué un rôle dans l'élaboration de procédures communes en vue de la fourniture et de l'administration de l'aide alimentaire, a assuré des services de coordination entre les donateurs d'aide alimentaire, les ONG et les gouvernements des pays bénéficiaires, a exercé un rôle de catalyseur pour mobiliser des ressources de provenances nationale ou internationale aux fins des programmes d'aide alimentaire, et a participé à la compilation de statistiques d'aide alimentaire. Le Programme est par ailleurs bien placé pour faciliter l'échange de connaissances spécialisées dans le domaine de l'aide alimentaire, fournir des renseignements sur l'application efficace de tels programmes, et contribuer à nouer des échanges et des partenariats.
7. Les sections qui suivent font le point des grandes catégories de programmes nationaux d'aide alimentaire, du rôle de l'aide alimentaire dans des conjonctures changeantes du point de vue du développement, des perspectives qui s'offrent au PAM pour faciliter l'échange de savoir-faire et fournir des services consultatifs en matière d'aide alimentaire, ainsi que des mesures qui permettront d'assurer un appui de cette nature.

PROGRAMMES NATIONAUX D'ASSISTANCE ALIMENTAIRE

8. Ces dernières années, la tendance s'est infléchi, se détournant des programmes généraux d'intervention sur les marchés pour privilégier les interventions socialement ciblées. Les instruments macro-économiques, comme les subventions générales des prix des produits alimentaires, se sont révélés être trop onéreux, trop favorables aux zones urbaines, et incompatibles avec les mesures de stabilisation économique et d'ajustement structurel. L'action de protection des groupes vulnérables et de renforcement de la sécurité alimentaire par le biais de programmes ciblés d'aide alimentaire apparaît désormais plus économiquement rationnelle et moins perturbatrice pour l'économie.
9. Les possibilités de ciblage économiquement rationnel de l'aide alimentaire ont tendance à être très étroitement liées à la situation particulière des pays. Les magasins à juste prix et autres méthodes de ciblage géographique sont valables s'il y a forte concentration spatiale de personnes nécessiteuses; le ciblage par les produits est le plus adapté dans les situations où il existe une différence marquée entre les schémas de consommation des groupes à bas et à haut revenu. Les programmes de bons d'alimentation ne sont praticables et efficaces que dans les pays où l'administration publique est solidement établie.
10. L'une des solutions intéressantes est offerte par l'aide alimentaire directe. La distribution directe de produits d'aide alimentaire est souvent la seule solution possible dans les situations où des groupes entiers, voire des populations entières, ont perdu leur base de subsistance (par exemple les victimes de catastrophes naturelles ou les réfugiés). Les



programmes d'alimentation directe permettent de veiller tout particulièrement aux besoins des nouveaux nés, des enfants d'âge scolaire, des femmes allaitantes, des personnes âgées et des malades. Les établissements qui accueillent ces groupes cibles - écoles, dispensaires et crèches par exemple - offrent souvent des structures administratives appropriées pour mener des programmes spéciaux d'alimentation. En outre, l'investissement dans l'éducation, la formation et la santé gagne en efficacité quand les participants sont convenablement alimentés, car la malnutrition et les apports alimentaires irréguliers ne favorisent pas l'attention et la concentration intellectuelle, et entament les motivations. La rémunération alimentaire du travail permet aux ménages pauvres de garder un revenu en espèces et de manger, tout en créant des actifs physiques, par exemple des infrastructures rurales améliorées, ou en améliorant la productivité des terres agricoles.

11. Les programmes d'aide alimentaire directe peuvent être efficaces lorsque d'autres instruments ne parviennent pas à garantir l'accès des pauvres aux vivres. Par exemple les programmes d'aide alimentaire ont plus de chances de se traduire par des avantages nutritionnels pour les femmes, les jeunes enfants et les personnes âgées que les aides en espèces, vu que le plus souvent les rations alimentaires sont gérées par les femmes.

AIDE ALIMENTAIRE DANS DES CONDITIONS DE DEVELOPPEMENT EN EVOLUTION

12. Les besoins d'aide alimentaire ne sont pas statiques, et le financement et la conception des programmes d'aide alimentaire évoluent à mesure que les pays se développent. Les compétences et les apports techniques nécessaires pour lancer des programmes efficaces d'aide alimentaire sont fonction de la situation économique du pays, du problème à résoudre et du type des interventions alimentaires que l'on prévoit.
13. L'aide alimentaire internationale et les services consultatifs connexes sont de la plus haute importance pour les pays sujets aux catastrophes, les pays les moins avancés, et les pays à faible revenu et à déficit alimentaire, qui comptent une forte proportion de personnes sous-alimentées et dont les ressources intérieures sont très limitées. Le mandat du PAM reconnaît explicitement le fait, et il prescrit donc que le PAM concentre ses efforts et ses ressources sur les pays les plus nécessiteux. Les programmes d'aide alimentaire qui s'adressent aux populations malnourries, de manière aiguë ou chronique, dans ces pays exigent souvent une proportion élevée de financements extérieurs.
14. Dans ces pays, le PAM continuera d'apporter des ressources alimentaires assorties d'un soutien technique et consultatif dans toutes les phases du cycle de programmation des programmes d'aide alimentaire. Il est aussi amplement justifié que le PAM étende ses activités de conseil, de soutien logistique et d'information aux programmes financés par des donateurs bilatéraux et par le gouvernement hôte.
15. Un nombre considérable de pays en développement sont actuellement engagés dans le passage de la catégorie des pays à faible revenu à celle des pays à revenu moyen. Dans certains de ces pays, l'aide alimentaire internationale est assortie de financements nationaux appréciables affectés aux programmes d'aide alimentaire.
16. La faim chronique et la vulnérabilité aux pénuries alimentaires aiguës engendrées par les catastrophes sont aussi présentes dans les pays à revenu moyen et dans les économies plus avancées. Nombre de ces pays ont organisé des programmes d'aide alimentaire et institué des mécanismes de préparation aux catastrophes, avec notamment des réserves alimentaires d'urgence.



17. A mesure que la situation des pays évolue, de nouvelles relations s'y établissent avec le PAM. La part des ressources intérieures dans les programmes d'aide alimentaire s'accroît et peut, à terme, arriver à représenter plusieurs fois le montant des ressources apportées par le PAM. Mais par ailleurs le type et la qualité des projets ont aussi tendance à se distinguer de ce qu'ils étaient dans les phases initiales de l'aide alimentaire: ils deviennent mieux ciblés, plus participatifs, et poursuivent des objectifs toujours plus ambitieux.
18. Quand bien même les pays deviennent moins dépendants vis-à-vis des ressources extérieures, ils peuvent néanmoins bénéficier d'une aide en vue de l'identification, de la conception, de la planification, du suivi et de l'évaluation des programmes d'aide alimentaire et de préparation aux situations d'urgence. Il peut notamment leur être fourni des services dans les domaines suivants: renforcement des capacités, formation, assistance pour la préparation de manuels, et renforcement des échanges internationaux et des contacts de travail. Le PAM pourrait affecter des membres de son personnel à ces tâches ou, plus souvent, recruter des experts des programmes d'aide alimentaire publique pour s'acquitter de ces missions. Les différents types de services consultatifs qui peuvent être utiles sont résumés dans l'encadré ci-après.
19. En outre, le PAM peut utilement apporter son concours quand les pays en développement eux-mêmes apportent une proportion croissante des disponibilités mondiales d'aide alimentaire. Le PAM facilite ce processus, en particulier en achetant des excédents commercialisables (selon les disponibilités) ou en organisant des opérations triangulaires; les achats en espèces de produits d'aide alimentaire dans les pays en développement ont une part notable, et croissante, dans le volume total de l'aide alimentaire.



APPUI CONSULTATIF: EXPERIENCE ET BESOINS DANS UN CHOIX DE PAYS

A l'occasion de missions effectuées dans divers pays (Colombie, Costa Rica, El Salvador, Inde, Jamaïque et Jordanie), l'opportunité d'un appui consultatif dans les domaines suivants a été mise en relief:

Evaluation des besoins alimentaires

- Contribuer à identifier les besoins d'aide alimentaire (deux pays)

Conception des programmes et planification de leur mise en oeuvre

- Conception et appui à l'administration des programmes d'aide alimentaire, notamment dans le cadre de l'alimentation scolaire (trois pays), des soins de santé maternelle et infantile, et des activités vivres-contre-travail.
- Définition d'approches d'aide alimentaire pour soutenir les groupes vulnérables dans la plupart des zones rurales reculées ou des groupes de population vulnérables touchés par les programmes d'ajustement structurel (deux pays)
- Promotion de la planification participative et du développement communautaire
- Dosage des ingrédients et définition de la fabrication locale d'aliments nutritifs à l'intention des programmes d'alimentation scolaire et d'aide à l'enfance (deux pays)

Mise en oeuvre des programmes

- Achat local de vivres destinés aux programmes d'aide alimentaire ou en vue d'opérations triangulaires (deux pays)
- Assistance en vue de l'achat, de la transformation, du conditionnement et de la distribution de produits alimentaires pour les programmes nationaux d'alimentation, y compris scolaire
- Formation des personnels des services de santé et d'éducation à la gestion des produits alimentaires
- Mise en place de systèmes d'enregistrement et de traitement des données nécessaires à la logistique des produits alimentaires
- Appui à la coordination de l'aide alimentaire (deux pays) et mobilisation de ressources auprès d'autres donateurs

Suivi et évaluation

- Appui aux systèmes d'information et de suivi des programmes d'aide alimentaire
- Evaluation à l'issue d'une phase pilote de nouvelles approches de l'alimentation dans les établissements sociaux

Echange d'informations et de savoir-faire

- Promotion des échanges régionaux et internationaux d'expérience en ce qui concerne les programmes d'aide alimentaire (deux pays)
- Création d'un système d'information et de communication sur les questions d'aide alimentaire



FACILITER L'ÉCHANGE DE SAVOIR-FAIRE EN MATIÈRE D'AIDE ALIMENTAIRE

20. Quoique de nombreux pays lancent des programmes d'aide alimentaire (pour la plupart associés à des services sociaux, éducatifs ou sanitaires) ils peuvent ne pas être au courant de l'expérience engrangée ailleurs et négliger de faire appel aux compétences internationales, faute de mécanismes appropriés d'échange de ce type d'informations. Pour la même raison ni les institutions multilatérales spécialisées ni les institutions nationales chargées des grands programmes d'aide alimentaire ne sont en général sollicitées pour donner des conseils sur les questions d'ordre technique, par exemple l'évaluation des besoins alimentaires, l'assortiment de produits, les stratégies logistiques, la gestion et la distribution des produits alimentaires, ou le suivi et l'évaluation. Inviter des experts extérieurs à participer à l'évaluation des programmes d'aide alimentaire en cours (aussi bien ceux qui sont financés sur les ressources nationales que ceux qui sont cofinancés par les organismes internationaux) pourrait être un moyen opportun de faire bénéficier ces pays de l'expérience internationale. La même stratégie pourrait s'appliquer au processus d'identification et de formulation des programmes d'aide alimentaire nouvellement planifiés.
21. Parallèlement, il est rare qu'une expérience précieuse acquise au plan national soit diffusée et rendue accessible dans d'autres pays. Au nombre des rares exemples d'échanges internationaux en la matière, on peut citer la mise en commun des enseignements tirés de mécanismes de garantie de l'emploi fondés sur des activités vivres-contre-travail en Inde et, plus récemment, l'intérêt manifesté par l'Afrique du Sud pour l'organisation des programmes d'aide alimentaire par les Etats-Unis. En général pourtant on manque d'analyses et d'échanges d'expérience au plan international en ce qui concerne les programmes d'aide alimentaire directe financés sur des ressources nationales.
22. Des séminaires de formation régionaux et sous-régionaux pourraient faciliter la mise en commun, entre plusieurs pays, de l'expérience pratique qui a été acquise. On peut citer comme exemple récent de la promotion d'échanges, de la constitution de partenariats et de la sensibilisation au rôle de l'aide alimentaire la réunion tenue en décembre 1996, à l'initiative du PAM, par les institutions de quatre pays (Allemagne, Italie, Suède et Etats-Unis) pour discuter des stratégies d'éducation aux problèmes de la faim dans le monde et d'information sur les mesures engagées dans ce domaine. Si des pays, individuellement, souhaitaient partager l'expérience qu'ils ont acquise dans le cadre de programmes nationaux d'aide alimentaire, ou parrainer de tels programmes dans d'autres pays, le PAM s'efforcerait de faciliter ces échanges et cette coopération.
23. On pourrait aussi envisager de rendre disponible, par exemple sur l'INTERNET, un répertoire des institutions qui possèdent des compétences et une expérience pertinentes pour aider les pays à établir et à administrer des programmes d'aide alimentaire.

DOMAINES POSSIBLES D'APPUI CONSULTATIF

24. Les circonstances dans lesquelles l'échange d'informations et l'accès à des avis consultatifs sur l'aide alimentaire seraient précieux sont nombreuses. L'émergence de nouvelles possibilités de dotation en ressources des programmes nationaux d'aide alimentaire n'en est qu'une. Il n'est pas rare de trouver grand nombre de victimes de la faim même dans des pays qui disposent de stocks alimentaires appréciables. Les années de récolte normale ou bonne, des stocks alimentaires peuvent s'accumuler, non pas parce qu'il



n'est pas immédiatement besoin de toutes les quantités disponibles, mais parce que le pouvoir d'achat de certains est insuffisant. Il est donc nécessaire dans ces cas de disposer de mécanismes institutionnels et budgétaires qui permettent de distribuer ces produits aux nécessiteux. A l'échelon international, c'est ce raisonnement qui a présidé à la création du PAM. Des mécanismes du même ordre pourraient actuellement être appropriés à l'échelon national, dans les pays en développement qui entretiennent des stocks d'excédents de produits vivriers. Les stocks alimentaires disponibles et les excédents commerciaux pourraient être absorbés et utilisés pour mener des programmes d'aide alimentaire ciblée dans le pays lui-même et dans d'autres pays (voisins le cas échéant).

25. Une manière novatrice de financer les programmes d'aide alimentaire a été élaborée lors du dernier Sommet mondial de l'alimentation. Elle consiste (voir la proposition faite au paragraphe 53 n) du Plan d'action formulé lors du Sommet) à étudier les perspectives de rachat de la dette en échange de mesures de sécurité alimentaire, analogues aux échanges "dette contre action environnementale" qui sont mis en oeuvre pour financer les projets de protection de l'environnement. Des pays comme la Bolivie, la Côte d'Ivoire, l'Equateur et le Viet Nam ont obtenu à la fois des abattements de leur dette et des gains environnementaux au titre de tels arrangements. Dans le cadre d'un échange dette contre sécurité alimentaire, le pays débiteur, moyennant une remise de la dette en devises, s'engage à utiliser le montant équivalent en monnaie locale pour renforcer sa propre sécurité alimentaire, par exemple au moyen de projets de rémunération alimentaire du travail ou d'activités d'alimentation scolaire. Des conseils relatifs à l'identification et à la conception des mécanismes pratiques à mettre en oeuvre dans les programmes d'aide alimentaire ciblée pourront être nécessaires avant d'entreprendre les négociations devant aboutir à de tels accords de financement.
26. On trouvera un deuxième exemple de l'intérêt que peut présenter l'expérience des experts de l'aide alimentaire dans le cas des pays qui ont récemment fortement réduit ou éliminé les subventions alimentaires, ou ont été instruits de le faire dans le cadre de programmes d'ajustement structurel, quoique l'impératif d'intervenir en faveur des groupes vulnérables demeure. Les conseils d'experts sont dans ce cas particulièrement nécessaires en vue de l'identification, de la conception, de la mise en oeuvre, du suivi et de l'évaluation d'interventions ciblées d'aide alimentaire.
27. La protection qu'il convient d'apporter aux groupes vulnérables dans les pays qui voient le niveau de l'aide internationale baisser en est un troisième exemple. Faute de ressources, le PAM a dû réduire, voire mettre fin à ses programmes d'assistance dans plusieurs pays qui tirent mieux que d'autres leur épingle du jeu, comme l'on fait d'autres organismes ou donateurs bilatéraux. Des services consultatifs pourraient être fournis à ces pays afin de les aider à se doter de leurs propres programmes d'aide alimentaire.
28. Un appui consultatif pourrait aussi être nécessaire dans les pays où le risque de situations d'urgence est haut. De nombreux pays en développement sont vulnérables aux catastrophes, naturelles ou dues à l'homme, et à leurs conséquences. On observera ici que ces dernières années l'accroissement du nombre et de l'ampleur des situations d'urgence complexes imputables à l'homme a été spectaculaire. Pour prendre efficacement les mesures voulues pour se préparer aux effets des catastrophes et les atténuer ensuite, il faut disposer de connaissances spécialisées et d'une expérience dans les domaines suivants: étude de systèmes d'information et d'alerte rapide, et formation à leur exploitation, cartographie de la vulnérabilité, définition de plans de préparation et d'atténuation des effets des catastrophes, plans de gestion d'urgence, et stratégies d'intervention logistique. Le PAM fournit d'ores et déjà des prestations de cette nature, notamment par le biais de



son Unité d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité; dans l'avenir, il pourrait être en mesure d'apporter des concours de ce type à un plus grand nombre de pays.

29. Lorsqu'il collabore avec les gouvernements à la planification, à l'exécution et à l'évaluation d'activités, le PAM apporte plus de 30 ans d'expérience pratique des programmes d'aide alimentaire, et tout un éventail de connaissances spécialisées, indispensables pour que l'aide soit efficace. Mais le PAM n'est pas seul à avoir l'expérience de l'aide alimentaire. Des conseils pertinents sont disponibles non seulement au PAM, mais aussi auprès de nombreux organismes nationaux, dans plusieurs pays. Le PAM pourrait faciliter la recherche des connaissances pertinentes et l'appariement des besoins et des ressources.

COMMENT ALLER DE L'AVANT?

30. Les mesures qui permettraient au PAM d'apporter un soutien aux programmes nationaux d'aide alimentaire se ventilent en deux catégories:
- a) Promouvoir la mise en commun de l'expérience pratique et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'aide alimentaire entre les pays, comme suit: organiser des séminaires et ateliers de formation; faciliter la participation d'experts du PAM et d'autres institutions à l'évaluation préalable et à l'évaluation rétrospective des programmes d'aide alimentaire; et élaborer un répertoire des institutions qui ont une connaissance approfondie de l'aide alimentaire.
 - b) Offrir des services consultatifs à toutes les étapes du cycle de programmation des programmes nationaux d'aide alimentaire, ou se charger de missions de bons offices pour que ces services soient effectivement assurés, à la demande des pays en développement, individuellement.
31. L'ouverture de lignes budgétaires modestes sera proposée dans le projet de budget du prochain exercice pour appuyer l'action du PAM en ce qui concerne l'échange de connaissances spécialisées en matière d'aide alimentaire, aux échelons régional et mondial, ainsi que pour appuyer la prise en relais des programmes d'aide alimentaire du PAM par les autorités nationales dans certains pays. Ces crédits permettraient de cofinancer des séminaires régionaux et des ateliers de formation, de financer les initiatives d'information, et d'apporter un soutien consultatif aux pays dans lesquels il est prévu de retirer progressivement l'aide du PAM et qui ont manifesté la volonté de poursuivre les actions engagées sur leurs fonds propres. Le financement de services consultatifs dans les pays qui ne bénéficient pas de l'aide alimentaire du PAM pourrait être assuré soit par des redevances pour prestations de services (dans le cas des pays à revenu moyen qui feraient la demande de tels services), soit sur des crédits spéciaux dégagés par le PAM ou apportés par un donateur bilatéral.



32. Il sera capital de maintenir des relations étroites avec les gouvernements et organisations concernés par les programmes d'aide alimentaire. Ces relations seront facilitées par la structure rénovée des bureaux régionaux, dont le personnel sera familier des besoins d'aide alimentaire et des programmes correspondants menés dans la région. En outre, le plan de retrait progressif de l'aide du PAM aux pays pourra prévoir une période de transition dans laquelle un soutien consultatif sera apporté par de petits bureaux, dotés d'un personnel national et appuyés par les bureaux régionaux du PAM. Pourraient aussi participer au dialogue avec les gouvernements les autres organismes des Nations Unies (en particulier dans le cadre du processus d'établissement de la Note de stratégie de pays), les ONG, et d'autres organisations.



